

La Collecte Responsable 2022



21 JANVIER

EIRL TRI-PARTIE 35

M.MENANTEAU.Alexandre

GUIPRY-MESSAC



Avis aux communes d'Ille et Vilaine.

Présentation :

Mesdames, Messieurs ;

Je suis M. MENANTEAU Alexandre, gérant fondateur de TRI-PARTIE 35 à GUIPRY-MESSAC en Ille et Vilaine.

Je me présente à vous à travers ce projet qui a pour nom :

« La Collecte Responsable. »

Afin que vous puissiez mieux comprendre pourquoi je porte ce projet, je vais brièvement me présenter.

Avant de créer TRI-PARTIE, je suis passé par de nombreuses professions tout aussi différentes et formatrices les unes que les autres. J'ai parfois dû travailler par nécessité mais fort heureusement, il m'est aussi arrivé de faire un travail qui me plaisait. J'ai un curriculum vitae plutôt rempli alors, lorsque je me présente, je cible souvent que certaines expériences.

Première passion, la mécanique (très instructif)

Seconde passion, l'enseignement sportif en gymnastique (responsabilisant)

Divers métiers tout épanouissants (Grande distribution, restauration, industrie etc....)

Conducteur poids-lourd spécialisé en déchets dangereux (une révélation)

Lorsque j'ai découvert le milieu très spécifique des déchets, je me suis réellement interrogé sur l'avenir de notre modèle de tri et la manière dont on pourrait l'améliorer.

Et j'ai décidé de créer TRI-PARTIE.

Tout d'abord quelques chiffres :

En Ille-et-Vilaine nous comptons en 2020 selon la CCI :

12 373 Entreprises de Commerces

6 839 Sociétés Agricoles

4 556 Artisans dans la Construction

2 744 Artisans autres que la construction

3 778 Industries

27 855 Autres secteurs Marchands

Et le point commun entre tous ces secteurs est que :

« Chacun d'entre eux produisent des déchets » !

Qu'ils soient d'une taille modeste avec moins de dix salariés ou de taille plus importante.

Tous produisent des déchets.

Cependant, une certaine différence et non des moindres, ne les mets pas tous sur le même pied d'égalité :

« Leurs devoirs en matière de traitement des déchets » !

En effet, que vous soyez un commerçant en fournitures et produits d'imprimerie ou un industriel en produits d'impression vos obligations relatives à l'élimination de vos déchets issus de votre activité sont très différentes.

Et pourtant selon l'ADEME et l'extension de la filière REP, chaque producteur de déchets quel que soit son tonnage et son activité doit effectuer un tri le plus sélectif possible et doit faire appel aux filières spécialisées dans le traitement et l'incinération de ces déchets.

Aujourd'hui la réalité est tout autre :

Tout d'abord les chiffres prenant en compte la production de déchets produits par les entreprises sont erronés.

Pourquoi ?

L'organisation en charge du référencement de la production de déchets issus du secteur économique est l'ADEME.

Et malheureusement les chiffres excluent purement et simplement les commerces de moins de 20 salariés ainsi que les industries de moins de 10 salariés.

Or en Ille-et-Vilaine c'est : (source CCI 2020)

3 052 Industries de <10 salariés.

Pour

726 Industries de >10 salariés.

Et (Pour ne citer que deux secteurs)

11 373 Commerces de <10 salariés.

Pour

1 000 Commerces de >10 salariés.

Alors où vont les déchets produits par la majorité des entreprises de ces secteurs ?

La majorité d'entre eux se retrouvent dans les ordures ménagères. D'autres sont regroupés dans des bennes de DIB ou tous venant. Et une infime partie est déposée en déchetterie.

Quelles conséquences ?

En premiers lieux lorsque les déchets produits par le coiffeur du coin, le vap-shop ou le décorateur, ainsi que le menuisier ou encore le petit imprimeur se retrouvent dans les bacs d'ordures ménagères, ils ont pour effets de générer un volume qui augmente la matière à transporter et à trié mais surtout, ils produisent de nombreuses erreurs de tri qui empêche la valorisation ou le recyclage de beaucoup d'autres matières.

Exemple :

Le coiffeur utilise des shampoings en bidons colorés et opaques, mais aussi des tubes de couleurs en aluminium contenant pour la plupart de l'ammoniaque, mais il a également des cartons et certains plastiques d'emballages recyclables.

Malheureusement, lorsque celui-ci dépose ces bidons de shampoings dans les bacs jaunes avec ces cartons.

Ont à une erreur de tri !

Et lorsqu'il dépose ses tubes de couleur imprégnés de produits corrosifs, là aussi il y a une erreur de tri.

Qui de plus, peut s'avérer dangereuse pour l'environnement ou la personne !

Alors qu'il serait tout à fait possible de mettre ces matières appart des bacs de tri ménager, et de les envoyer vers les filières de traitement spécifiques.

Qui elles sont habilitées et équipées pour l'élimination de ces déchets.

En réalisant cela, le carton qui lui a toute ça place dans le bac jaune, pourra être valorisé, car il n'aura pas été mis en contact avec des matières polluantes se trouvant dans les bidons de shampoings ou autres contenants non recyclables.

Et cela vaut pour le bidon de white spirit du décorateur ou des cartouches de colles et de silicone du menuisier ou les résidus d'encres et papiers souillés de l'imprimeur, ainsi que les fioles de nicotines du vap-shop.

C'est autant de matières qui crée du volume et qui génère des erreurs de tri.

On sait que la collecte des déchets spécifiques dans les déchetteries a un coup plutôt conséquent.

Et qu'il ne serait pas envisageable d'avoir tous les déchets dangereux ou polluants des professionnels de votre commune dans les déchetteries.

Alors pourquoi ne pas leurs apporter une solution plus économique et plus respectueuse de l'environnement en leur proposant une alternative à la collecte classique des déchets ?

A travers mon projet, je vous propose de révolutionner la manière de traiter les matières et déchets dangereux issus des commerces et artisans situés sur vos communes et j'irai même jusqu'à inclure dans ce projet les foyers qui souhaiteraient une solution plus sécurisante et plus claire sur la collecte des déchets dangereux qu'ils produisent dans leurs ménages.

Car il est certain que bons nombres de particuliers ne prennent pas la peine de se déplacer en déchetterie pour y déposer leurs déchets dangereux.

Et autres réalités, les Bacs réservés aux particuliers « ECO DDS » sont pour la plupart du temps vite remplis et incitent donc à faire appel aux acteurs de la collecte des déchets plus régulièrement.

Les conséquences de tout cela, sont :

- Plus de poids-lourd dans les déchetteries.
- Plus de risques pour les usagers lorsque les collectes sont faites aux heures d'ouverture.
- Plus de saisie administrative pour les agents.
- Une incitation plus forte à faire enlever les bacs de la filière REP alors qu'ils pourraient attendre.
- Une mobilisation plus forte des agents de plateforme qui baisse de vigilance sur la bonne répartition des déchets et la sécurité des usagers.
- Un manque de respect des consignes de sécurité par les agents sur la manipulation des déchets et produits dangereux.
- Plus de possibilités d'erreur de tri dans les bacs « ECO DDS ».
- Plus d'accidents sur les plateformes de tri.

ALORS QUELLES SOLUTIONS ?

Dans la perspective d'atteindre un jour un modèle de tri du :

« Tous recyclables, et Tous valorisable »

Je travaille à la mise en place d'un tri plus sélectif des déchets considérés comme dangereux, toxiques ou polluants pour l'environnement et la personne.

A ce jour, quelques artisans et commerçants sont prêts à prendre ce virage du tri sélectif, en acceptant de prendre à leurs frais le traitement de leurs déchets polluants. Même s'ils payent en plus des écotaxes devant normalement financer le traitement de ces déchets.

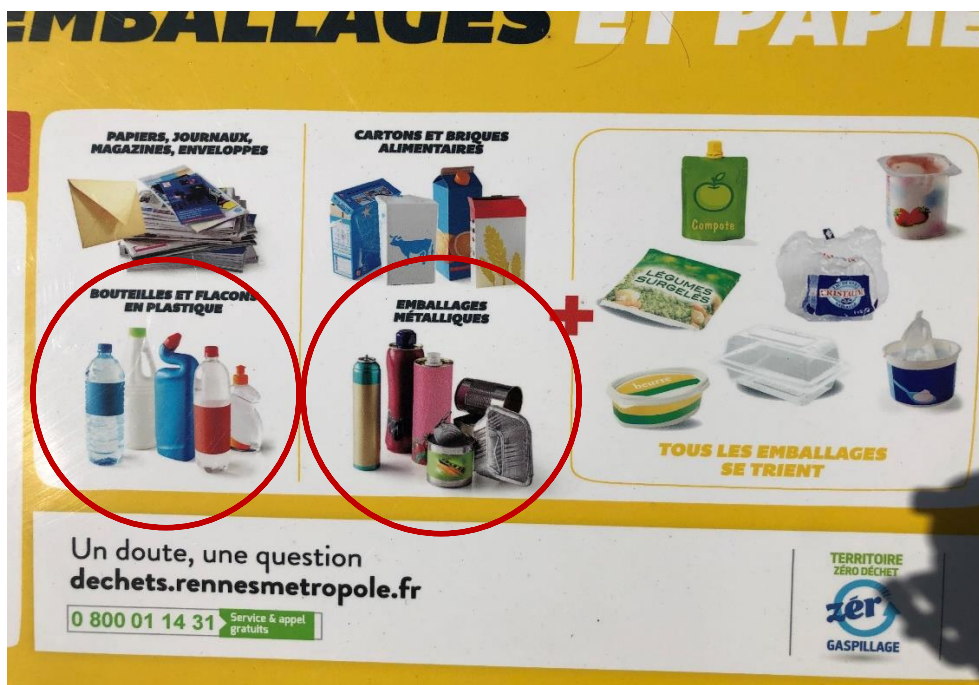
Et pourtant personne ne leur donne de solution à hauteur de ce qu'ils dépensent.

Aujourd'hui le projet de TRI-PARTIE est d'apporter une réelle solution de tri sélectif pouvant générer de vrais bénéfices en matière de séparation des flux de déchets, ce qui entrainera une hausse du recyclage et de la valorisation des matières et une diminution des coûts de fonctionnement pour les communes et les collectivités.

Sans parler de la diminution des rejets produit par l'incinération et la séparation des flux plastiques.

COMMENT ?

- En diminuant les volumes des bacs d'ordures ménagères, vous diminuez également les fréquences de collectes.
- En éliminant les déchets polluants des bacs d'ordures ménagères, vous préservez les matières recyclables d'une pollution les rendant impossibles à traiter.
- En évitant des erreurs de tri, vous diminuez l'incinération et la production de gaz à effet de serre.
- En produisant moins d'incinération vous préservez les ressources en gaz naturel alimentant les fours.
- En sortant les matières toxiques de la chaîne de tri des recyclables, vous évitez une pollution de l'eau utilisée pour la séparation des paillettes plastique par système de flottaison.



Voilà un exemple d'erreur de tri organisé !

Vous pouvez mettre votre « gel pour wc, bidon de javel, liquide vaisselle et aérosol dans les poubelles jaunes » !

N'est-ce pas des produits comportant un pictogramme de danger ?

POURQUOI ?

- Nous préférons aujourd'hui adapter les fours d'incinération pour les matières dangereuses à les incinérer avec des matières recyclables sous couvert d'une valorisation ?
- Mais lorsque nous subissons des hausses de matières premières comme le papier et le plastique, est-ce que l'on se demande si nous pourrions en extraire plus de nos déchets ?
- Est-ce que l'on continue de considérer la production de mâchefers issus de nos incinérateurs comme une réelle valorisation ?
- Est-ce que l'on peut concevoir aujourd'hui qu'une pollution des eaux de lavage de ces déchets dangereux, toxiques ou polluants et acceptable tant que nous ne dépassons pas les seuils ?

UNE SOLUTION SIMPLE :

- Sortir ces déchets et matières polluantes du flux des déchets ménagers.
- Les faire traiter par les filières existantes imposées aux industriels.
- Développer une méthode de collecte de proximité pour les artisans et les commerçants.
- Mettre à disposition des bacs ou containers adaptés à leurs déchets, soit par les collectivités, soit par des acteurs privés.
- Les informer sur les dangers et les conséquences liées aux erreurs de tri.
- Leur apporter un soutien financier pour compenser efforts.
- Mettre en valeur vos administrés et votre territoire.

« LA COLLECTE RESPONSABLE »

Est une alternative aux systèmes de tri tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Elle donne accès à une meilleure traçabilité des déchets et permet une augmentation des flux de recyclage et une maîtrise de la valorisation (utile).

J'ai créé TRI-PARTIE pour que nous puissions maîtriser nos flux de déchets en limitant leurs impacts sur l'environnement et que nous arrivions à terme au modèle du :

« Tous Recyclables et Tous Valorisable » !

Sans l'aide et l'engagement des communes et des collectivités, c'est un combat qui est difficile à mener.

Les quelques personnes : « Commerçants et Artisans » déjà engagés avec « La Collecte Responsable » nous montrent qu'il est possible d'installer un nouveau système de tri plus respectueux de l'environnement et tourner vers un avenir de progrès et non un avenir de profits.

J'ai l'espoir de rencontrer les plus grands nombres d'élus, ce sentant concernés ou interpellés par ce projet afin de développer « La Collecte Responsable » sur un maximum de territoires.

MERCI.



EIRL TRI-PARTIE 35
GUIPRY-MESSAC
N°830 525 879 000 29
www.tri-partie.fr
06 13 65 00 54

